

# Livret d'informations

Institut Saint Joseph

Ecole primaire

Rue Courtejoie 49 A

5590 Ciney



## Sommaire

1. Calendrier de l'année scolaire 2022 - 2023
2. Contacts utiles
3. Horaires de cours
4. Accueil extrascolaire : lundi, mardi, jeudi et vendredi
5. Accueil extrascolaire : le mercredi
6. Tarifs de l'accueil extrascolaire
7. Etude dirigée
8. Conservatoire de Ciney
9. Restauration
10. Frais scolaires
11. Entrée et sortie des classes
12. Absence des élèves
13. Communication avec l'école

## 1. Calendrier scolaire 2022/2023

### Vacances scolaires

Rentrée scolaire	lundi 29 août 2022
Fête de la Communauté française	mardi 27 septembre 2022
Congé d'automne (Toussaint)	du lundi 24 octobre 2022 au vendredi 4 novembre 2022
Commémoration du 11 novembre	vendredi 11 novembre 2022
Vacances d'hiver (Noël)	du lundi 26 décembre 2022 au vendredi 6 janvier 2023
Congé de détente (Carnaval)	du lundi 20 février 2023 au vendredi 3 mars 2023
Lundi de Pâques	lundi 10 avril 2023
Vacances de printemps (Pâques)	du lundi 1 <sup>er</sup> mai 2023 au vendredi 12 mai 2023 <i>NOTE : le congé de printemps est donc décalé par rapport à la fête de Pâques</i>
Congé de l'Ascension	jeudi 18 mai 2023
Lundi de Pentecôte	lundi 29 mai 2023
Les vacances d'été débutent le	samedi 8 juillet 2023

### Conférences pédagogiques

Pour les élèves de P1, P2, P5 et P6	17 et 18 novembre 2022
	19 mai 2023
Pour les élèves de P3 et P4	17 et 18 novembre 2022
	9 février 2023
	19 mai 2023

NB : il n'y a pas de garderie organisée durant ces journées.

### Réunion de parents pour la rentrée scolaire

P1	19 septembre 2022 à 19h00
P3	8 septembre 2022 à 19h00
P5	15 septembre 2022 à 19h00

### Remise des bulletins

Bulletin 1 : réunion de parents	2 décembre 2022
Bulletin 2 : rencontre facultative	24 mars 2023 / 31 mars 2023 pour les P6
Bulletin 3 : réunion de parents	4 ou 6 juillet 2023

### Classes de dépaysement

P2	Du 18 au 20 janvier 2023 inclus
P3 et P4	Du 12 au 14 avril 2023 inclus
P6	Du 26 janvier 23 au 3 février 2023 inclus

## 2. Contacts utiles

Direction Mat, 1AP et 2AP	A venir (école 1)	083/232.193 0496/28.65.33	A venir
Direction 3AP=> 6AP	Madame Davin Julie (école 2)	083/232.190 0476/61.96.83	<a href="mailto:julie.davin@isjciney.be">julie.davin@isjciney.be</a>
Secrétaires de direction	Madame Matagne Anne	083/232.191 Chaque jour sauf le vendredi après-midi.	<a href="mailto:anne.matagne@isjciney.be">anne.matagne@isjciney.be</a>
	Madame Auspert Aurore	083/232.190 Lundi, vendredi Mardi matin	<a href="mailto:auroreauspert82@gmail.com">auroreauspert82@gmail.com</a>
GSM garderie		0492/07.50.10 (maternelle)	
Centre PMS		082/22.29.31	<a href="mailto:cpms.dinant@belagacom.net">cpms.dinant@belagacom.net</a>
Centre PSE		082/ 66 72 87	<a href="mailto:pse-dinant@selina-asbl.be">pse-dinant@selina- asbl.be</a>

## 3. Horaire de cours

8h25-9h15	1 <sup>ère</sup> période de cours
9h15-10h05	2 <sup>ème</sup> période de cours
10h05-10h20	récréation
10h20-11h10	3 <sup>ème</sup> période de cours
11h10-12h00	4 <sup>ème</sup> période de cours
12h-13h20	Temps de midi : 12h-12h15 : repas 12h15-13h20 : récréation
13h20-14h10	5 <sup>ème</sup> période de cours
14h10-14h25	récréation
14h25-15h15	6 <sup>ème</sup> période de cours

#### 4. Accueil extrascolaire : lundi, mardi, jeudi et vendredi

<b>6h30 à 7h45</b>	Garderie en maternelle.
<b>7h45 à 8h25</b>	Garderie en primaire ( <b>cour Nord</b> )
<b>8h25</b>	Les enfants sont rangés dans la cour Nord et rentrent avec leur enseignant. <b>Les parents n'accompagnent pas leurs enfants en classe s'ils arrivent en retard =&gt; à l'entrée du bâtiment uniquement.</b>
<b>15h15</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Les enfants sont :<ul style="list-style-type: none"><li>- Soit attendent dans la zone P1-P2 située près de l'escalier à gauche du sentier qui mène en maternelle pour les élèves de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> primaire;</li><li>- soit repris à la grille (de 15h15 à 15h30) : zone d'attente avec surveillance;</li><li>- soit vont à la garderie (cour Nord =&gt; 15h15 à 18h00) ;</li><li>- soit peuvent aller chercher un petit frère ou une petite sœur dans la zone P1/P2 ou en maternelle via le sentier.</li></ul></li><li>✓ Pour la sortie des classes, un code couleur est attribué en fonction de votre autorisation (grille, garderie, étude ou reprise directe). Un porte-clés avec la couleur adéquate sera fixé au cartable et la carte de sortie correspondante sera collée dans le journal de classe (voir document dans le dossier « annexes »). <b>En cas de perte, le signaler directement au titulaire.</b></li></ul> <p><b>Les élèves de P1-P2 sortent</b> par la sortie où il y a l'escalier. <b>Les élèves de P3-P4-P5-P6</b> sortent par la cour Nord.</p>
<b>15h15 à 18h00</b>	Garderie dans la cour Nord uniquement. En cas de mauvais temps, les enfants iront dans un local du côté de l'école maternelle à partir de 16h15.  Une étude dirigée est organisée de 16h à 17h.

#### 5. Accueil extra-scolaire : le mercredi

- ✓ GARDERIE possible à l'école de 12h00 à 13h00 => en maternelle uniquement même pour les enfants de l'école primaire  
Les enfants de l'école primaire sont accompagnés par Me Annick vers l'école maternelle vers 12h15.
- ✓ Possibilité d'un ramassage scolaire pour l'accueil extrascolaire de l'après-midi : « l'île aux enfants » organisé par la ville de Ciney et uniquement sur inscription auprès de la responsable au **083/ 23.10.25.**

## 6. Tarifs de l'accueil extrascolaire

Les frais de garderie sont calculés mensuellement et sont envoyés aux parents/adultes responsables par konecto uniquement.

Les parents seront alors invités à effectuer un virement bancaire.

Les parents dont les enfants rentrent manger à la maison ne sont pas soumis au paiement du forfait annuel pour l'encadrement du temps de midi.

La demi-heure entamée est facturée. Une seule facture est envoyée par famille.

Lundi, mardi, jeudi et vendredi	
De 6h30 à 7h00	0,75 €
De 7h00 à 7h30	0,75 €
De 7h30 à 8h25	Gratuit
De 12h25 à 13h25	Forfait de 50 €/ an (= 0,28 centimes/ jour)
De 15h15 à 16h30	Gratuit
De 16h30 à 17h00	0,75 €
De 17h à 17h30	0,75 €
De 17h30 à 18h00	0,75 €

Mercredi	
De 12h à 12h30	Gratuit
De 12h30 à 13h00	0.75 euros

Notez bien que tous les tarifs repris ci-dessus sont dégressifs suivant le nombre d'enfants de la famille inscrits dans l'établissement :

1<sup>er</sup> enfant : 100% du tarif, 2<sup>e</sup> enfant : 80% du tarif, 3<sup>e</sup> enfant et plus : 60 % du tarif.

<b>Les encadrants de l'école primaire sont :</b>	<b>Madame Françoise</b> 	<b>Madame Sabine</b> 	<b>Me Nathalie</b> 
	<b>Madame Arlette</b> 	<b>Madame Jennifer</b> 	<b>Monsieur Romain</b> 

## 7. Etude dirigée

L'étude dirigée est organisée les lundis, mardis et jeudis.

Si les enseignants sont en réunions, les élèves seront directement dirigés vers la garderie.

L'étude commencera à partir du lundi 05/09 (paiement à la séance).

L'organisation sur réservation commencera en octobre.

Cette année scolaire, les enseignants en charge de l'étude seront :

Mr Justin, Me Christel, Me Emilie C. et Me Noémie

Une ou deux études seront organisées en fonction du nombre d'élèves.

Si moins de 10 élèves fréquentent l'étude le jour J, les élèves seront rassemblés en un seul groupe dans la classe de Me Noémie.

<b>Comment cela fonctionne ?</b>	
<b>Inscriptions</b>	<p>Les séances sont à réserver mensuellement <b>via la carte</b> que vous recevrez dans le journal de classe de votre enfant à rendre pour la date inscrite sur la carte (celle-ci varie en fonction des mois).</p> <p>Une copie peut être envoyée par konecto pour les parents séparés.</p>
<b>Tarifs</b>	<p>2 € / séance</p> <p>Les séances réservées devront être payées à la réservation en argent liquide (montant exact), sous enveloppe nominative. L'enveloppe sera donnée à Mr Justin Colaux ou à Me Christel Delval.</p>
<b>Remarques</b>	<p>La fréquentation de l'étude dirigée se fait dorénavant uniquement sur inscriptions au préalable.</p> <p>Sauf en cas de maladie de l'élève, toute séance non décommandée par un parent ne pourra être remboursée.</p> <p>La réservation sera prise en compte dès réception de la somme. Si le paiement est postérieur à la date, votre enfant ne pourra pas fréquenter l'étude sans autorisation de l'enseignant.</p> <p>Un konecto sera envoyé par les enseignants pour expliquer les modalités d'organisation de l'étude.</p>

## 8. Conservatoire de Ciney

Un trajet est organisé vers le Conservatoire de Ciney, situé au Parc Saint Rock, les lundis, mardis et jeudis. Les parents doivent inscrire au préalable leurs enfants via konecto. Les élèves de l'école primaire attendent Me Sabine à 15h15 dans la cour Nord (près de la barrière Nadar). Elle les accompagne alors vers le lieu-dit. Les parents sont responsables du retour à la maison.

## 9. Restauration

Les repas chauds seront organisés à partir du **3 octobre 2022**. Idem pour les sandwiches. Nous collaborons avec les équipes de l'école secondaire.

NB : vu l'inflation des prix sur les matières premières, nous sommes en obligation d'augmenter légèrement les tarifs pour cette année scolaire.

<b>Repas chauds comprenant un potage, un plat et un dessert</b>	
<b>Inscriptions</b>	Ils sont à réserver mensuellement <b>via la carte</b> que vous recevrez dans le journal de classe de votre enfant à rendre pour la date inscrite sur la carte (celle-ci varie en fonction des mois). En primaire, votre enfant devra la remettre au secrétariat. Les repas se paient à la réservation via <u>virement bancaire</u> sur le compte de l'école <b>BE32 6363 0901 0102</b>
<b>Tarifs</b>	3,80 € / repas en maternelle 5 €/repas en primaire
<b>Remarques</b>	Sauf en cas de maladie sous certificat médical de l'élève, tout repas non décommandé avant 9h00 ne pourra être remboursé.  L'argent doit être versé sur le compte de l'école à la date inscrite sur la carte. Votre virement doit être fait au minimum 2 à 3 jours avant cette date afin d'être certain que la somme arrivera à temps.  La réservation sera prise en compte dès réception de la somme. Si le paiement est postérieur à la date, votre enfant devra prendre ses tartines et le montant vous sera remboursé.  Un konecto sera envoyé par madame Matagne pour expliquer toutes les modalités.

<b>Sandwiches</b>	
<b>Commandes</b>	Possibilité de commander un sandwich au secrétariat entre 8h30 et 8h45. Plus de possibilité de commander après 9h00. La commande se fait le jour-même et le sandwich est payé en liquide à la secrétaire.
<b>Tarifs</b>	2,20 € le petit 3,40 € le grand
<b>Remarques</b>	Choix entre : <ul style="list-style-type: none"><li>- Dagobert avec ou sans crudités</li><li>- Jambon avec ou sans crudités</li><li>- Fromage avec ou sans crudités</li></ul> La mayonnaise est remplacée par du beurre

## 10. Frais scolaires

### 10.1. Estimation des frais scolaires

Frais scolaires obligatoires	Frais facultatifs (Liste non exhaustive)
<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Abonnement full fréquentation à la piscine de Ciney + transport en car : 70 euros/ an abonnement annuel (voir courrier en annexe de la régie des sports de Ciney)*</li><li>✓ Classe de dépaysement P2 : 200 euros P3-P4 : 200 euros P5-6 : 700 euros</li><li>✓ Activités culturelles : +- 30€</li><li>✓ Excursion : +- 30€</li><li>✓ Journée sportive : +- 5€</li><li>✓ Temps de midi : 50€</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Abonnement aux différentes revues proposées.</li><li>✓ Repas chauds/sandwiches</li><li>✓ Photos : 10€/pochette</li><li>✓ Participation aux différentes actions à but lucratif.</li><li>✓ Frais de garderie (Voir tarifs) Prix dégressif pour les familles nombreuses : → 80% pour le 2<sup>ème</sup> enfant → 60% pour le 3<sup>ème</sup> enfant ...</li></ul>

\*L'abonnement annuel à la piscine de Ciney est valable également en dehors des périodes scolaires, c'est-à-dire pendant les heures d'ouverture tout public et cela jusqu'au 31 août 2023. Une fois le paiement effectué dans sa globalité, pensez à contacter la piscine pour obtenir la carte abonnement de votre enfant.

Pour les parents affiliés, un remboursement d'une partie du montant peut vous être remboursé par votre mutuelle. N'hésitez pas à vous renseigner.

### 10.2. Décomptes périodiques mensuels ou trimestriels

Afin de permettre aux familles d'être informées en toute transparence des frais scolaires qui leur sont réclamés, des décomptes périodiques reprenant l'ensemble de ces frais (**montants** et **objets**), seront remis aux parents via konecto.

Ces documents mentionnent en outre les **modalités** et les éventuelles **facilités** de paiement.

Dès que le montant excède cinquante euros (50 EUR), la direction, **à la demande des parents, prévoit** la possibilité d'un échelonnement sur plusieurs décomptes périodiques.

Toutes réclamations ou demande d'informations seront envoyées par mail à la direction ou aux secrétaires de l'établissement

	Frais des temps extrascolaires	Frais scolaires obligatoires et/ou facultatifs	Repas complets
Objet	Garderie du matin et du soir Temps de midi	Théâtre Activité sportive Classe de dépaysement Abonnements	Repas chauds des élèves inscrits au dîner complet
Périodicité	Facture 1X/mois via konecto	Facture 1X/ trimestre via konecto	Facture 1X/mois via le coupon de réservation
Paiement	Par virement bancaire	Par virement bancaire	Par virement bancaire pour la date demandée

### 10.3. Paiements

Pour assurer une comptabilité optimale et un suivi efficace, merci d'effectuer un virement **par catégorie de frais** demandés (pas de montant global svp). Si les parents sont séparés, merci d'indiquer dans votre communication « maman » ou « papa ».

Au-delà de 50 euros, une demande d'étalement peut être effectuée auprès de la direction. Au-delà de 2 rappels de paiements, l'établissement fera appel à une société de recouvrement « TCM » afin de rentrer dans ses frais. A la fin de l'année scolaire, tout paiement non réglé sera automatiquement soumis à cette même société.

Frais scolaires demandés	Communication	N° compte
Frais de garderie	NOM + PRENOM + classe + « garderie » (mois de...)	BE32 6363 0901 0102
Temps de midi	NOM + PRENOM + classe + temps de midi <b><u>Si paiement étalé :</u></b> Indiquer « temps de midi » 1 <sup>er</sup> paiement – 2 <sup>e</sup> paiement...	BE32 6363 0901 0102
Abonnement Piscine	NOM + PRENOM + classe + « piscine » <b><u>Si paiement étalé :</u></b> Indiquer « piscine » 1 <sup>er</sup> paiement – 2 <sup>e</sup> paiement...	BE32 6363 0901 0102
Repas complets	NOM + PRENOM + classe + « repas complet mois de .... » <b>L'argent doit être sur le compte</b> pour la date demandée.	BE32 6363 0901 0102
Activités culturelles et sportives	NOM + PRENOM + classe + « activités » 1 <sup>er</sup> trimestre – 2 <sup>e</sup> trimestre...	BE32 6363 0901 0102
Abonnement revue	NOM + PRENOM + classe + abonnement (+ intitulé)	Paiement en liquide au titulaire
Classes de dépaysement	NOM + PRENOM + classe + « classe de dépaysement (+ intitulé) » <b><u>Si paiement étalé :</u></b> Indiquer « classe de sport/neige... » 1 <sup>er</sup> paiement – 2 <sup>e</sup> paiement...	BE79 132552996233

## 11. Entrées et sorties des classes

### Début des cours

Les parents qui accompagnent leurs enfants sont priés de rester derrière la barrière. Ils ne sont donc pas autorisés à se rendre sur la cour de récréation. A 8h25, dès la sonnerie, les élèves se mettent en rang. Si vous déposez votre enfant après 8h25, nous vous demandons, par mesure de sécurité de l'accompagner jusqu'au bâtiment où il doit se rendre et ne pas le déposer seul sur le dépose-minute.

### Fin des cours

Les parents/adultes responsables qui viennent chercher leurs enfants à partir de 15h15 sont priés de rester derrière la barrière. Ils ne sont donc pas autorisés à se rendre sur la cour de récréation. A la fin des cours, il vous est demandé d'attendre les enfants aux SORTIES.

Les élèves de P1 et P2 attendent leurs parents/responsables avec leurs enseignants dans la zone qui leur est réservée près de l'escalier à la sortie du couloir (à gauche du sentier). Un frère ou sœur aînée de l'école 2 est autorisé à venir chercher l'élève de P1-2 si ses parents lui en donnent la permission.

Les élèves de P3 à P6 vont :soit à la garderie, soit à la grille, soit en maternelle, soit sont encadrés par Me Sabine pour aller à l'Académie (uniquement sur inscription), soit vont rejoindre leurs parents, soit sont autonomes pour rentrer à la maison selon l'autorisation parentale (voir « porte-clés » de sortie).

De 16h00 à 17h00, l'étude dirigée est possible pour les élèves qui y sont inscrits.

Si exceptionnellement votre enfant doit quitter plus tôt l'école ou repart avec un copain, une connaissance ou autre personne non renseignée à l'école, un mot dans son journal de classe est indispensable. Sans ce dernier, votre enfant devra rester à la garderie.

A savoir que les parents des élèves qui bénéficient de séances de logopédie (ou tout autre suivi régulier) durant les heures de cours, doivent demander une autorisation à la direction de l'école. Il est vivement souhaité que les suivis extérieurs se fassent en dehors des heures de cours obligatoires.

### Présence des parents dans l'établissement

La présence des parents dans les cours et les couloirs est interdite sauf avec autorisation de la direction. Si vous devez à titre exceptionnel vous rendre dans l'enceinte de l'école (exemple : venir chercher un enfant malade...) entre 8h25 et 15h15, nous vous demandons de signaler votre présence au secrétariat et/ou auprès de la direction.

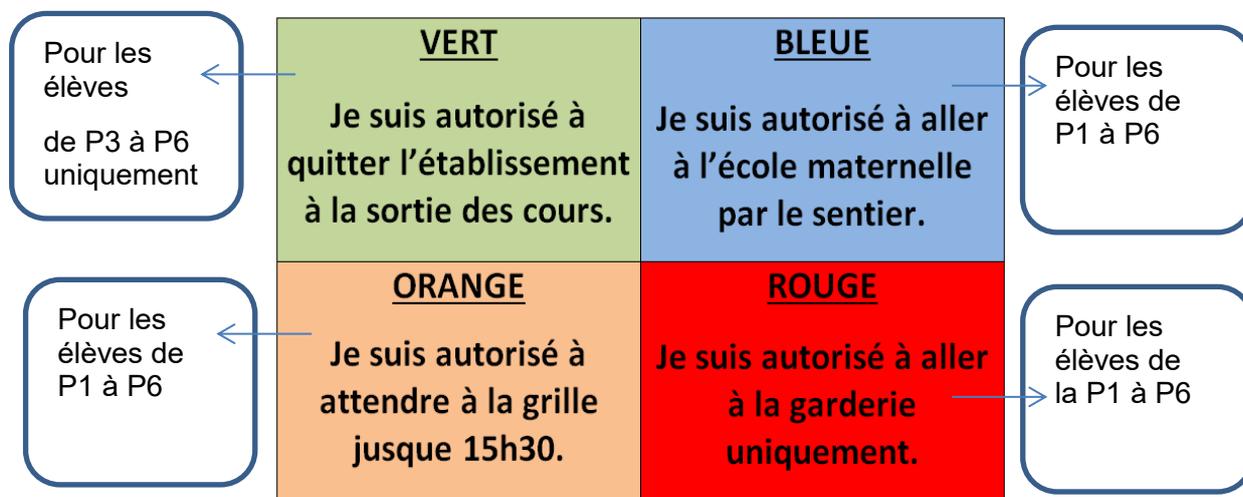
### Stationnement

Merci de respecter les consignes de stationnement afin de garantir la sécurité des tous et le respect des riverains. Voici les lieux où il est interdit de stationner :

- devant la grille de l'école maternelle et de l'école primaire
- sur le « dépose-minute » devant l'école
- dans l'enceinte de l'école (sans autorisation préalable)
- dans l'allée de l'école primaire donnant accès à la cour de récréation
- devant les garages situés à l'arrière du bâtiment « Résidence du Parc

## Porte-clés de sortie

En début d'année scolaire, les enfants reçoivent un porte-clés avec une couleur choisie par leurs parents (via le document en annexe).



### Explication des couleurs :

1. Les enfants qui ont un **porte-clés de sortie vert** peuvent directement se rendre **au lieu de reprise défini par les parents**. Ce lieu de rendez-vous ne peut pas être dans l'enceinte de l'école c'est à dire tous les endroits sans surveillance (cours de récré, couloirs, buissons...).
2. Les enfants qui ont un **porte-clés orange** doivent se rendre uniquement dans la **zone d'attente devant la grille**. Une surveillance renforcée est organisée sur ce lieu afin de filtrer les élèves. **Au-delà de 15h30, les enfants remontent automatiquement à la garderie.**
3. Les enfants qui ont un **porte-clés rouge** doivent impérativement se rendre à la **garderie avec leur professeur**. Idem pour les enfants allant à l'étude. Lorsqu'ils quittent la garderie avec un adulte, il est demandé de le signaler au surveillant près de la sortie.
4. Les enfants qui ont un **porte-clés bleu** peuvent uniquement rejoindre un frère/une sœur en maternelle pour être repris directement par l'adulte responsable. Ils ne peuvent pas rester à la garderie en maternelle.

**Si votre enfant perd son porte-clés en cours d'année scolaire, merci de le signaler directement à son titulaire.**

Il est possible de changer de couleur de porte-clés en cours d'année selon les obligations parentales.

Les parents séparés et responsables conjointement de leurs enfants peuvent choisir des couleurs différentes selon leur organisation propre à chacun.

Un élève ayant un porte-clé vert, quittant l'établissement à 15h15, n'est plus autorisé à y rentrer avant le lendemain matin. Il est donc interdit d'aller chercher des crêpes, bonbons, granita... et de revenir à l'école à la suite de ses achats.

**Toutes ces mesures ont pour objectif d'assurer la sécurité de votre enfant, merci de bien vouloir les respecter**

## 12. Absences des élèves

En premier lieu, merci de prévenir le secrétariat (083/232.191) le jour -même entre 8h30 et 9h00 en précisant le motif de son absence et la durée estimée.

1. Si l'absence se prolonge plusieurs jours, le travail sera affiché aux valves. Les parents sont autorisés à venir le récupérer en signalant leur présence au secrétariat.
2. Remplir la feuille d'absence se trouvant en annexe.
3. A partir du 3<sup>ème</sup> jour, remettre un certificat médical obligatoirement.



Nous vous rappelons que la fréquentation scolaire est obligatoire et qu'au-delà de 9 demi-jours injustifiés, nous devons en référer aux instances compétentes de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les motifs d'absences sont validés ou non par la direction selon les critères émis dans les circulaires. En annexe, vous trouverez un modèle de justificatif d'absence à rendre automatiquement au titulaire ou à la direction de votre enfant endéans les 3 premiers jours d'absence (via le journal de classe ou par mail par exemple).

**Afin de perturber le moins possible l'organisation des classes, merci de bien vouloir prendre les rendez-vous médicaux et autres en dehors des heures de cours (si possible).**

## 13. Communications

Le journal de classe est un outil précieux entre l'école et la famille, il est donc très important de le consulter **chaque jour** et de le signer !

Les communications propres à chaque classe vous seront transmises via **Konecto**.

Les parents reçoivent les messages via email et/ou via une application mobile à installer sur leur smartphone ou leur tablette.

### RECEVOIR LES MESSAGES VIA EMAIL

Le parent n'a pas d'action à effectuer si ce n'est de communiquer son email à l'école. Si un parent a plusieurs enfants et qu'un message concerne plusieurs de ses enfants, un seul email est envoyé.

### RECEVOIR LES MESSAGES VIA UNE APPLICATION MOBILE

L'application est disponible sur les stores Apple et Android.

- Fiche Konecto App sur l'[Apple Store](#)
- Fiche Konecto App sur [Google Play](#)



Après installation de l'application, un parent doit entrer le **code correspondant à son enfant**, celui-ci est fourni par l'école, voir le point "**Communiquer les codes aux parents**" pour la marche à suivre.

Merci de signaler aux directions toute modification d'adresse mail ou de situation familiale afin de mettre à jour nos données. Sans cela, la transmission des messages ne passera pas.

N'hésitez pas à nous contacter également si vous avez égaré vos codes.